

Pôle communication
Tél.: 24 65 42

Mardi 14 août 2018

COMMUNIQUÉ

Vigilance vis-à-vis de certains organisateurs de voyage

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie appelle à la vigilance les consommateurs calédoniens face à l'organisation de réunions d'information appelées Travel Parties, club de voyages etc.

Relayées par courriel, sur les réseaux sociaux ou par « le bouche à oreille », ces réunions d'information consistent à collecter des adhésions payantes à des « clubs de voyages » selon le principe de la vente directe. Il est laissé entendre aux adhérents qu'ils auront ensuite l'opportunité de développer une activité économique en devenant distributeur indépendant.

Or, en Nouvelle-Calédonie, cette activité d'organisateur de voyages (même indépendant), est soumise à l'obtention d'une licence délivrée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Des conditions, d'aptitude professionnelle, d'honorabilité, de garantie financière sont notamment exigées pour exercer cette profession aux fins de garantir la protection des consommateurs et des sommes que ceux-ci engagent pour leurs billets d'avion ou séjours.

Par ailleurs, le système de recrutement d'adhérents se fait par progression géométrique et semblerait s'apparenter à un système de vente dit « à la boule de neige », ou pyramidal. Les adhérents des niveaux supérieurs de la pyramide étant notamment rémunérés par ceux qui occupent les niveaux en dessous d'eux.

Il faut savoir que le gouvernement n'a en aucun cas délivré de licence à ces organisateurs.

Pour toute question ou information sur ces évènements, merci de contacter la direction des affaires économiques : dae@gouv.nc, 23-22-50.